



Appel à Manifestation d'Intérêt

*Sensibilisation et formation des professionnel·les et des acteur·ices
de la communauté éducative à l'égalité des genres*

« L'art à part égale »

INTRODUCTION

L'égalité entre les genres ne peut être une promesse abstraite : elle doit s'incarner, dès le plus jeune âge, dans les pratiques éducatives, culturelles et sociales. Dans nos écoles, nos centres de loisirs, nos quartiers, les stéréotypes de genre s'ancrent précocement et influencent durablement les comportements, les choix d'orientation, les rôles sociaux ou encore les représentations de soi. Pour les déconstruire, l'école seule ne suffit pas : il est essentiel de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative, au sein des temps périscolaires et extrascolaires, pour créer un environnement véritablement inclusif et égalitaire.

En s'appuyant sur les valeurs de l'éducation populaire et sur son ancrage de proximité, le réseau Môm'artre développe des projets éducatifs et des formations à impact, en lien étroit avec les familles et les acteurs sociaux des territoires. **L'art devient alors un levier de transformation sociale**, un outil d'émancipation, de médiation et de questionnement, qui permet aux enfants d'exprimer leur singularité tout en déconstruisant les assignations de genre.

C'est dans cette perspective que le **Réseau Môm'artre**, acteur de l'éducation artistique et citoyenne depuis plus de 20 ans, a été lauréat en 2024 de l'appel à projets « **Promotion de l'égalité filles-garçons lors des temps périscolaires et extrascolaires** », lancé par le **Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ)** en collaboration avec l'INJEP et le **ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes**.

Cette reconnaissance permet aujourd'hui au Réseau Môm'artre de proposer **un accompagnement gratuit d'un an** à des structures volontaires et mobilisées sur le sujet, à travers notre projet national « **L'art à part égale** ». Ce projet s'articule autour de deux axes complémentaires :

- **La sensibilisation et la formation des professionnel·les** de l'animation (directeur·ices de centre, animateur·ices, référent·es jeunesse ou famille), pour les outiller dans la lutte contre les stéréotypes de genre, la prévention des violences sexistes et sexuelles, et l'amélioration de leurs pratiques pédagogiques ;
- **La co-construction et la mise en place d'ateliers artistiques sur le thème de l'égalité des genres**, avec des artistes et les professionnel·les formé·es, permettant d'agir directement auprès des enfants dans une approche créative et participative.

À travers cet Appel à Manifestation d'Intérêt, et après avoir formé ses propres équipes en accueil collectif de mineurs (ACM), **Môm'artre invite d'autres structures à rejoindre cette dynamique collective**. L'objectif : déployer le projet, en formant un réseau d'acteurs engagés pour faire de l'égalité des genres un pilier de leurs pratiques éducatives.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
SOMMAIRE	3
PRESENTATION DU PROJET « L'ART A PART EGALE »	4
CONTEXTE	4
« L'ART A PART EGALE », DE QUOI S'AGIT-IL ?	4
OBJECTIFS DU PROJET	4
IMPACTS RECHERCHES DU PROJET	5
NOTRE PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT	5
EN RESUME, QUE COMPREND L'ACCOMPAGNEMENT ?	6
<i>Format</i>	6
<i>Evaluation d'impact</i>	6
QUELLE EST LA DUREE DE L'ACCOMPAGNEMENT ?	6
QUI PEUT ETRE ACCOMPAGNE-E ?	7
<i>Profil des publics formés</i>	7
<i>Profil des publics accueillis</i>	7
<i>Votre engagement dans le cadre de cet accompagnement</i>	7
UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ?	7
QUEL EST LE CALENDRIER ?	7
<i>Calendrier prévisionnel</i>	7
COMMENT CANDIDATER ?	7
ET SI MA STRUCTURE N'EST PAS SELECTIONNEE ?	8
À PROPOS DE MOM'ARTRE	9
NOTRE MISSION	9
NOS MODALITES D'ACTION	9
NOTRE IMPACT	9
ANNEXES	10
A PROPOS DE L'EVALUATION D'IMPACT	10
<i>Conditions préalables</i>	10

PRESENTATION DU PROJET « L'ART A PART EGALE »

Contexte

L'égalité entre les genres est un enjeu fondamental pour **bâtir une société plus juste et inclusive**. Dès le plus jeune âge, les stéréotypes de genre influencent les comportements, les choix d'orientation et les représentations de soi. **Si l'école joue un rôle essentiel dans leur déconstruction, elle ne peut agir seule**. Les temps péri et extrascolaires offrent un espace complémentaire indispensable pour **promouvoir une éducation non sexiste et égalitaire**, qui permet de développer la capacité de choisir de chaque enfant.

« L'art à part égale », de quoi s'agit-il ?

Ce projet comprend deux volets :

1. **Formation** - La sensibilisation et la formation des professionnel·les du péri et extrascolaire (directeur·ices de centre, animateur·ices, référent·es jeunesse/famille) pour combattre les inégalités et stéréotypes de genre, prévenir les violences sexistes et sexuelles et améliorer les pratiques professionnelles.
2. **Action** - La co-construction avec les équipes des lieux à la mise en place d'ateliers artistiques sur le thème de l'égalité des genres pour agir directement auprès des enfants accueilli·es.

En impliquant les professionnel·les de l'animation, les enfants et les partenaires locaux, **ce projet vise à garantir dès le plus jeune âge une réelle mixité dans les lieux péri et extrascolaires et à créer un environnement éducatif inclusif et respectueux pour toutes et tous**.

Objectifs du projet

Objectif global

Faire de l'égalité des genres un axe fondamental de la pédagogie des lieux péri et extrascolaires

1. Objectifs volet - FORMATION

Former les professionnel·les de l'animation à la déconstruction des stéréotypes de genre et à la prévention des violences sexistes et sexuelles pour construire des projets pédagogiques inclusifs, créatifs et égalitaires.

- **Sensibiliser** les professionnel·les et acteur·rices de la communauté éducative aux enjeux de genre.
- **Former** à l'identification et à la déconstruction des stéréotypes sexistes.
- **Favoriser** des pratiques éducatives égalitaires et inclusives dans les temps périscolaires, extrascolaires, et au sein des structures enfance / jeunesse.
- **Expérimenter et diffuser** des outils, méthodes et démarches reproductibles pour promouvoir l'égalité filles-garçons.

2. Objectif volet 2 - ACTION

Sensibiliser dès le plus jeune âge à l'égalité des genres par la mise en place d'ateliers artistiques inclusifs.

- Encourager les enfants à porter un regard critique sur les clichés propagés dans leur vie quotidienne (foyer familial, milieu scolaire et extra-scolaire) mais aussi dans les médias et réseaux sociaux
- Décrypter les mécanismes de création des stéréotypes et préjugés pouvant mener aux discriminations.
- Nourrir les réflexions des enfants sur l'égalité des genres et leur permettre d'exprimer leurs idées et leurs sentiments de manière libre et authentique.

- Renforcer l'estime de soi et la confiance en soi chez les enfants, en particulier chez celles et ceux qui ont été marginalisé-es en raison de leur genre, en les encourageant à exprimer leur individualité sans crainte de jugement.

Impacts recherchés du projet

Les impacts recherchés au travers du projet « L'art à part égale » au sein des structures péri et extrascolaires bénéficiant de l'accompagnement sont :

- **Le renforcement des compétences des professionnel·les** sur les enjeux d'égalité filles-garçons, la prévention des violences sexistes et la déconstruction des stéréotypes de genre.
- **La transformation des pratiques pédagogiques** avec l'intégration de stratégies favorisant la mixité, l'inclusion et l'égalité dans les activités proposées.
- **L'augmentation et la diversification des ateliers artistiques et activités abordant l'égalité des genres**, en lien avec les besoins et les intérêts des enfants.
- **La participation plus équilibrée des filles et des garçons à l'ensemble des activités**, pour une plus grande liberté de choix et une meilleure inclusion.
- **La réduction des comportements sexistes et discriminatoires** entre enfants, grâce à une sensibilisation renforcée et des interventions éducatives adaptées.
- **Le développement de compétences psychosociales** comme l'empathie, l'écoute et la coopération, ainsi que le **renforcement de la confiance en soi et de l'estime de soi chez les enfants**, indépendamment de leur genre.

Notre proposition d'accompagnement

Après une **première année pilote menée en interne** au sein de nos 9 lieux d'accueil artistique, le Réseau Môm'artre propose aujourd'hui de partager son expertise à d'autres structures (associations, collectivités, centres de loisir, centres sociaux, etc.) désireuses de s'engager activement dans la promotion de l'égalité de genre grâce à **un accompagnement complet et gratuit**.

En résumé, que comprend l'accompagnement ?

Les structures sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement comprenant :

1. **Formation des équipes éducatives** : à la déconstruction des stéréotypes de genre, la prévention des violences sexistes et sexuelles, et l'élaboration de pratiques pédagogiques inclusives.
2. **Co-construction d'ateliers artistiques** : mise en œuvre d'activités créatives sur le thème de l'égalité des genres, adaptées aux publics accueillis.
1. **Contribution à une démarche d'évaluation des actions expérimentées** grâce à l'accompagnement par un cabinet de recherche partenaire pour documenter les effets du projet (état des lieux, suivi des impacts, valorisation des apprentissages) [voir partie [« Evaluation d'impact »](#)]
3. **Accès à des ressources pédagogiques** : outils, méthodes et démarches reproductibles pour promouvoir l'égalité filles-garçons.

Format

- **Une session de formation de 2 jours** (horaires prévisionnels : 9h – 16h) en région PACA et en Ile-de-France
- **Co-construction en amont d'un projet artistique** sur l'égalité des genres avec un·e artiste professionnel·le (réunions de préparation)
- **Mise en place de 10h d'ateliers artistiques** (ateliers hebdomadaires ou stages sur les vacances scolaires)
- Diffusion d'un livret et de ressources pédagogiques
- **Participation à une évaluation qualitative et quantitative** avec un cabinet de recherche dédié

Evaluation d'impact

Dans le cadre de cet accompagnement, **vous allez participer à une étude scientifique conduite par EVAL-LAB, un cabinet de recherche spécialisé dans l'évaluation de programmes éducatifs**, qui est commissionné par l'INJEP et le département du Ministère de l'Éducation Nationale. Cette étude a pour objectif de comprendre comment ces actions de formation participent à un **changement des perceptions, des croyances et des pratiques des professionnel·les des structures d'accueil formées et participent ainsi au bon développement des enfants accueilli·es**.

En manifestant votre intérêt pour cette formation, **vous prendrez donc part à cette étude et à son protocole**.

Chaque structure accompagnée bénéficiera d'un suivi individualisé, incluant la collecte de données, l'analyse des pratiques et des temps d'ajustement, pilotés par le cabinet de recherche. Cette démarche permettra de valoriser les actions mises en place, tout en accompagnant leur amélioration continue.

Même si votre structure n'est pas retenue pour bénéficier de l'accompagnement dans le cadre de cet AMI, vous pourrez contribuer à cette étude **en intégrant le groupe de comparaison**. Vous participerez ainsi à une dynamique nationale de recherche-action, tout en accédant à un regard expert sur vos pratiques et vos enjeux en matière d'égalité de genre [voir partie [« Et si ma structure n'est pas sélectionnée ? »](#)].

L'évaluation combine des **volets qualitatifs et quantitatifs**, offrant une compréhension fine des effets du projet et des réalités de terrain.

Quelle est la durée de l'accompagnement ?

L'accompagnement de votre structure **dure 1 an**.

Vous pouvez candidater pour que votre structure bénéficie de cet accompagnement durant l'année 1 (2025-2026), ou l'année 2 (2026-2027).

Qui peut être accompagné·e ?

- Les structures éducatives, culturelles ou sociales accueillant des enfants entre 4 et 12 ans
- Les lieux péri et extrascolaires (centres sociaux, maisons de quartier, centres de loisirs) situés en Ile-de-France et en région PACA

Profil des publics formés

- Directeur·ices de structure
- Responsables de pôle
- Référent·es familles / enfance / jeunesse / animation
- Animateur·ices

Profil des publics accueillis

- Enfants de 4 à 12 ans

Votre engagement dans le cadre de cet accompagnement

- **Mobiliser 4-5 personnes min. par structure pour la formation**
- Participer aux temps de formation et d'échange proposés par Môm'artre
- Mettre en place les ateliers artistiques pour les publics accueillis
- Contribuer à l'évaluation du dispositif (en lien avec l'INJEP)
- S'engager sur une période minimale de 1 an à partir de la sélection (préparation, formation, évaluation...)

Un accompagnement gratuit ?

L'accompagnement est proposé **gratuitement**, de manière exclusive aux structures sélectionnées dans le cadre de ce dispositif.

Quel est le calendrier ?

Calendrier prévisionnel

Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt : **lundi 30 juin 2025**

Date limite de dépôt des candidatures : **mardi 30 septembre 2025**

Sélection des structures : **octobre 2025**

Début de l'accompagnement année 1 (25-26) : **novembre 2025**

- Formation : **1^{er} trimestre 2026**
- Ateliers artistiques : **Printemps / été 2026**

Début de l'accompagnement année 2 (26-27) : **novembre 2026**

- Formation : **1^{er} trimestre 2027**
- Ateliers artistiques : **Printemps / été 2027**

Comment candidater ?

Les structures intéressées sont invitées à envoyer leur candidature **avant le mardi 30 septembre** en remplissant le formulaire disponible ici : <https://forms.cloud.microsoft/e/Waex7QJYYR>

Et si ma structure n'est pas sélectionnée ?

Même si votre structure n'est pas retenue parmi les bénéficiaires de notre accompagnement dans le cadre de cet Appel à Manifestation d'Intérêt, vous pourrez tout de même jouer un rôle actif dans le projet « *L'art à part égale* ». En intégrant le **groupe de comparaison** de l'étude nationale menée par le cabinet de recherche Eval-Lab, **vous contribuerez à une meilleure compréhension des enjeux d'égalité de genre en milieu péri et extrascolaire.**

Ce groupe joue un rôle essentiel dans l'évaluation d'impact du programme, en permettant d'analyser les évolutions observées dans les structures accompagnées par rapport à celles qui ne le sont pas directement.

En tant que structure du groupe de comparaison, vous serez sollicitée pour répondre à quelques enquêtes (questionnaires, échanges ou entretiens ponctuels), afin de dresser un état des lieux de vos pratiques et représentations autour de l'égalité filles-garçons. **Cette participation vous permettra de bénéficier d'un regard extérieur et expert sur vos pratiques actuelles, de situer votre structure dans une dynamique plus large, et de contribuer à une recherche-action nationale soutenue par l'INJEP.**

Par ailleurs, **vous bénéficierez de supports pédagogiques gratuits** : un **livret pédagogique**, des **fiches ateliers clés en main**, ainsi qu'un accès à une sélection de **ressources et outils développés dans le cadre du projet**. Ces contenus vous permettront de vous informer et de vous auto-former aux enjeux et bonnes pratiques. Vous pourrez ainsi commencer à intégrer la thématique de l'égalité de genre dans vos activités, même sans accompagnement direct.

À PROPOS DE MOM'ARTRE

Notre mission

Nous rêvons d'un monde où chaque enfant, indépendamment de ses origines sociales, a la possibilité de trouver sa place.

Nous croyons que l'art a le pouvoir de transformer des vies.

Pour contribuer à l'égalité des chances, le RÉSEAU MÔM'ARTRE éveille la créativité et le pouvoir d'agir dès le plus jeune âge à travers une éducation artistique, citoyenne et inclusive.



Nos modalités d'action

- **Les lieux d'accueil Môm'artre (ACM)** : après l'école, les mercredis et durant les vacances, les enfants participent à des ateliers artistiques animés par des artistes professionnel·les et sont accompagnés dans leurs devoirs. Ces lieux, ouverts aux familles, proposent des horaires adaptés et des tarifs modulés en fonction des revenus.
- **Des projets artistiques** : en partenariat avec des établissements scolaires, des crèches, des centres sociaux et lieux publics, Môm'artre intervient directement avec ses artistes au cœur des quartiers pour faciliter l'accès à l'art.
- **La formation professionnelle** : l'association forme chaque année des professionnel·les de la petite enfance à la jeunesse, de l'animation, de l'éducation et de la culture, renforçant leurs compétences pédagogiques pour impacter durablement les enfants qu'elles et ils accompagnent.

Notre impact

Môm'artre ce sont 12 795 enfants accompagnés dans les lieux d'accueil de l'association et chez ses partenaires, et 2 047 professionnel·les formés en 2024.

POUR EN SAVOIR PLUS :
<https://momartre.net/>



Pour plus d'informations ou obtenir des réponses à vos questions, vous pouvez contacter :

- **Anissa Lamrani** (*Responsable Développement*) pour la région Ile-de-France - anissa.lamrani@momartre.com
- **Julia Lanoë** (*Responsable des activités PACA*) pour la région PACA - julia.lanoë@momartre.com.

ANNEXES

A PROPOS DE L'EVALUATION D'IMPACT

Conditions préalables

- Méthode d'évaluation

Afin d'évaluer de façon scientifique et rigoureuse l'impact de cette formation, le cabinet d'évaluation va utiliser un processus de comparaison : La moitié des structures (*le groupe bénéficiaire direct*) bénéficiera de la formation du réseau Mom'artre dès le début d'année 2026, et les autres structures (*le groupe de comparaison*) recevront les documents de la formation, des activités et des conseils en lien avec l'égalité filles-garçons en octobre 2027. Ce procédé permettra de comparer le groupe des structures bénéficiaires de la formation dès 2026 à un groupe de comparaison composé de structures qui bénéficieront des activités seulement plus tard.

- Protocole d'enquête

L'étude est menée dans toutes les structures volontaires, du groupe bénéficiaire et du groupe de comparaison.

L'étude consiste en la passation de plusieurs questionnaires et la réalisation d'entretiens. Dans chaque structure, le cabinet de recherche EVAL-LAB réalisera une enquête sur une journée qui consistera en la passation d'un questionnaire individuel auprès de chaque professionnel·le de la structure qui est au contact des enfants et auprès de la direction de la structure.

Le questionnaire dure environ 35 minutes et est administré par **un·e enquêteur·ice qui se déplace dans la structure** pour réaliser la passation de tous les questionnaires individuels au cours d'une journée (ou deux en fonction de la taille de la structure).

Le questionnaire permet de mesurer différentes perceptions et pratiques des professionnel·les en lien avec l'accueil des enfants et leur développement.

Les questionnaires sont confidentiels (réalisés dans un lieu garantissant la confidentialité) **et sont anonymisés** de sorte qu'il sera impossible de remonter à la structure ou au professionnel·le. De manière générale, l'ensemble du protocole respecte le règlement général de protection des données (RGPD).

- Calendrier d'enquête

Pour cette étude, nous prévoyons **3 phases de collecte** :

- Une première journée d'enquête sera réalisée entre novembre 2025 et janvier 2026.
- Une seconde journée d'enquête sera réalisée entre mai et juillet 2026
- Une troisième journée d'enquête sera réalisée entre mai et juillet 2027

Les journées d'enquête sont organisées dans toutes les structures volontaires, tant les structures du groupe des bénéficiaires directs que les structures du groupe de comparaison.

- Organisation des enquêtes

Le planning des enquêtes sera construit par le cabinet d'évaluation en collaboration avec les structures volontaires afin de déterminer un agenda qui s'adapte au mieux aux équipes. L'équipe de recherche sera composée d'un·e ou plusieurs enquêteur·ices, en fonction des besoins de la structure, afin de lui permettre d'organiser au mieux les enquêtes dans un temps limité.